



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers



**FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE
DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**

Saisine Loire Layon Aubance

Février 2023

Le Conseil de développement Loire Angers

- ▶ **Espace de dialogue citoyen ouvert**, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens
- ▶ **Instance de concertation commune** à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance (réunies au sein du Pôle Métropolitain Loire Angers - PMLA), le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, ainsi que de personnes physiques, du territoire des 3 intercommunalités.

Plus d'information : conseil-dev-loire.angers.fr



Sommaire

4-5 Introduction

7-13 Le constat

Notions préalables

Diagnostic des pratiques de participation citoyenne

15-17 La proposition fondamentale

19-25 Les propositions complémentaires

Recommandations d'ordre général : les conditions de réussite

Propositions thématiques

26 Conclusion

27 Composition de la commission



Introduction

La présente contribution résulte d'une **saisine de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA)** formulée en 2021 à l'occasion du nouveau programme d'activité du Conseil de développement. Cette saisine porte sur **la participation citoyenne à l'échelle intercommunale**.

Extrait de la délibération du conseil communautaire Loire Layon Aubance :

Comment améliorer la participation des citoyens à la décision publique communautaire ? Ce besoin est parfois exprimé par des habitants qui souhaitent s'investir dans la vie publique au-delà de la seule période des élections. Mais la concertation constitue également un levier fort pour enrichir la décision publique, la rendre plus adaptée aux attentes des habitants, et plus acceptable pour la population dès lors que celle-ci y a contribué. Enfin, la concertation représente une voie de réponse à la défiance souvent exprimée par les citoyens vis-à-vis des élus, le fort taux d'abstention lors des dernières élections illustre ce phénomène de défiance.

Chacun sent bien confusément que le principe de participation citoyenne et d'implication des habitants est sérieux, qu'il ne saurait être qu'un hochet, un joujou politicien qu'on agite au moment des élections pour s'empresse de l'oublier après. Mais on voit bien aussi que l'appétence pour s'impliquer et l'envie de s'engager semblent être une envie de moins en moins pressante chez beaucoup de citoyens. Quelqu'un a qualifié cet état de « mélancolie démocratique ». Comment dès lors agir, quelles actions conduire pour développer chez le citoyen le désir de participer et accroître chez les élus le désir de faire participer ? La Communauté de communes Loire Layon Aubance, par sa saisine montre sa volonté de progresser sur cette double question et, la commission l'espère, le confirmera en mettant en oeuvre quelques unes des propositions qui suivent.

Gino MOUSSEAU, Vice-Président du Conseil de développement, animateur de la commission « Participation citoyenne »

Une commission mobilisée sur 16 mois

La commission « Participation citoyenne », composée de 14 membres actifs et de citoyens associés a été lancée en septembre 2021. Elle a travaillé sur la manière d'associer davantage les habitants et les usagers à l'élaboration des politiques publiques locales principalement décidées désormais non pas par la commune mais par la Communauté de communes, alors qu'elles impactent fortement leur quotidien et leur avenir (logement, loisirs, emploi, déplacements...).

Des points d'appui :

- ▶ Une demande venant du Président et des élus de la CCLLA
- ▶ Des initiatives communales existant sur le territoire
- ▶ Un rayonnement des actions de participation citoyenne d'Angers
- ▶ Un déficit démocratique : des attentes et des besoins, une urgence à innover
- ▶ Une possibilité de s'appuyer sur des ressources et des acteurs (ex : les centres sociaux)
- ▶ Une large marge de manoeuvre

Des risques identifiés :

- ▶ Que la CCLLA ne s'approprie pas la contribution
- ▶ Que les propositions ne soient pas opérationnelles
- ▶ Que les réactions soient négatives (perte de confiance)
- ▶ Que les élus ne soient pas porteurs et engagés dans la mise en oeuvre
- ▶ Que le changement ne soit finalement pas possible

Des questionnements au démarrage des travaux de la commission :

- ▶ Comment mettre en place une démocratie participative au sein d'un territoire si vaste ?
- ▶ Est-il possible (réaliste-faisable...), à la dimension de la CCLLA, de solliciter la participation des habitants et des usagers sur des questions d'ordre général ?
- ▶ La démarche de participation citoyenne repose parfois sur une personne. Comment faire perdurer la démarche, pour éviter que le « soufflé » ne retombe ?
- ▶ Comment les élus communaux sont associés aux décisions communautaires ?
- ▶ Quel est le niveau d'influence des discussions communales sur le vote d'une décision communautaire ?
- ▶ Quel est le mode de communication des décisions communautaires auprès des habitants ?
- ▶ Comment les actions s'articulent entre elles (initiatives communales et intercommunales) ?

Pour répondre à ces questions, la présente contribution sera structurée comme suit :

- ☑ Un diagnostic sur la participation citoyenne
- ☑ Une proposition fondamentale
- ☑ Des recommandations générales et des propositions thématiques
- ☑ Des annexes pour enrichir les réflexions

Partie 1

LE CONSTAT



1 NOTIONS PRÉALABLES

PARTICIPATION CITOYENNE

« Ensemble des démarches qui permettent d'associer les citoyens à l'action publique » (Cap collectif)

→ **Idée d'associer les citoyens au processus de décision publique mais également à la mise en œuvre d'actions publiques.**

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

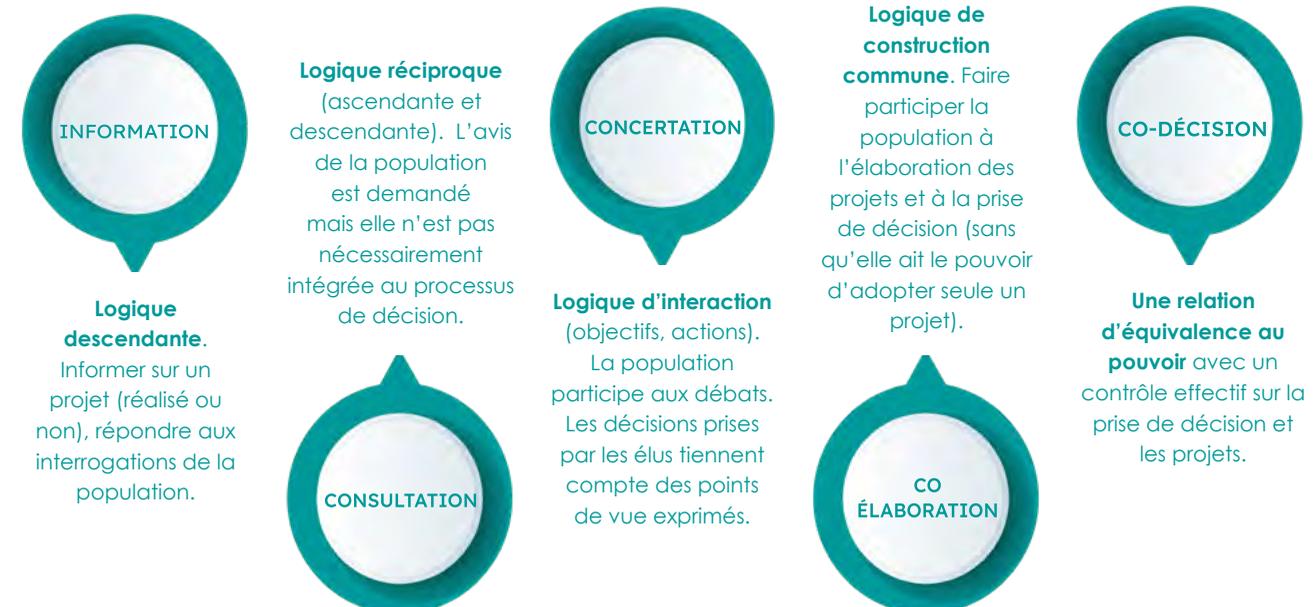
« Ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer les citoyens au processus de décision politique » (Loïc BLONDIAUX, Professeur de science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

Cette idée d'associer les citoyens au processus de décision publique est reprise dans une précédente contribution¹ du Conseil de développement où il est question « d'agir avec les citoyens et les acteurs territoriaux pour l'environnement » et de « multiplier les possibilités de dialogue ».

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une case, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continuelle du citoyen et requiert à ce titre sa présence vigilante » (Pierre Mendès France).

→ **Une complémentarité entre démocratie représentative et participative.**

DEGRÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE



NB : il existe différentes échelles de participation citoyenne dont la plus connue, celle de Sherry Arnstein (1969). La présente échelle s'inspire notamment de celle du collectif Blagnac citoyen et de la commission de Prévention et de Promotion de la Santé Suisse.

¹. Contribution « Environnement et projets partagés - concilier enjeux environnementaux et démocratie locale » – mai 2021

CE QUE PERMETTENT LES DÉMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Des décisions publiques :

- ✓ Plus créatives et plus intelligentes
- ✓ Mieux adaptées aux besoins
- ✓ Plus transparentes
- ✓ Mieux comprises et mieux acceptées



POUR UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DÉCISIONS PUBLIQUES

Pour aller plus loin : annexe 2 (cadre juridique) et ressources documentaires citées en annexe 8.

2 DIAGNOSTIC DES PRATIQUES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Avant même d'enquêter, de s'informer sur les pratiques du territoire, d'aller chercher l'information à l'extérieur, la commission a réalisé un « **auto-diagnostic** », en recensant les éléments favorables à la mise en œuvre d'une participation citoyenne, mais aussi les freins dont les 3 principaux sont les suivants :

- ▶ La **configuration géographique** du territoire LLA : 45-50 km d'ouest en est, de Champtocé à St-Rémy-la Varenne ; 35km du nord au sud, de St-Jean-de-la-Croix à Aubigné-sur-Layon.
- ▶ Un **déficit de connaissance** précisément sur la géographie du territoire (ses limites, les communes qui le composent), ainsi qu'une méconnaissance du fonctionnement du conseil communautaire, des compétences de la Communauté de communes, de ses élus.
- ▶ Une **absence de sentiment d'appartenance**, d'interdépendance : pas de passé commun, d'histoire commune qui fasse du lien.

La participation citoyenne vue par les élus du territoire

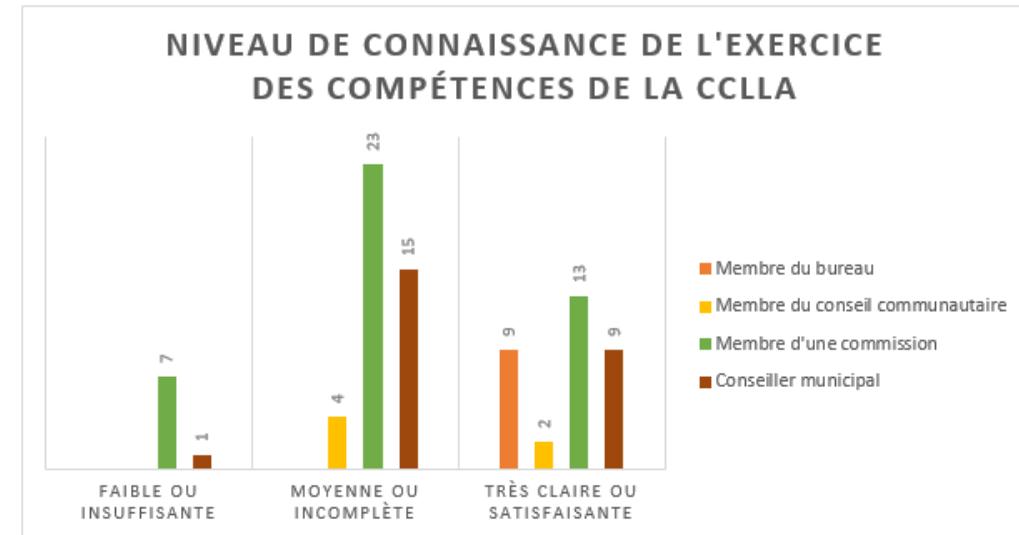
Des membres de la commission ont réalisé une enquête en ligne auprès des élus municipaux du territoire au printemps 2022. Les objectifs de cette enquête étaient de mesurer **le niveau de connaissance et d'implication** des élus municipaux vis-à-vis des décisions prises au niveau de l'intercommunalité et de les consulter sur **les actions menées** par les communes en matière de **participation citoyenne**.

Sur les 409 élus sollicités, 83 ont répondu à cette enquête soit un taux de réponse de 20%. Les résultats ont été présentés lors du conseil communautaire du 12 mai 2022 par 3 membres de la commission.

Niveau d'information



60% des répondants estiment avoir **une connaissance insuffisante ou incomplète des compétences exercées par la CCLLA**. Si tous les membres du bureau communautaire indiquent disposer d'un bon niveau d'information, ce n'est pas le cas pour d'autres élus, même des conseillers communautaires, qui pourtant, ont participé à un séminaire d'accueil au début de leur mandat, présentant la CCLLA et ses enjeux. La moitié des élus ayant répondu avoir participé au séminaire estime ne pas avoir une connaissance suffisante de l'exercice des compétences de la CCLLA.



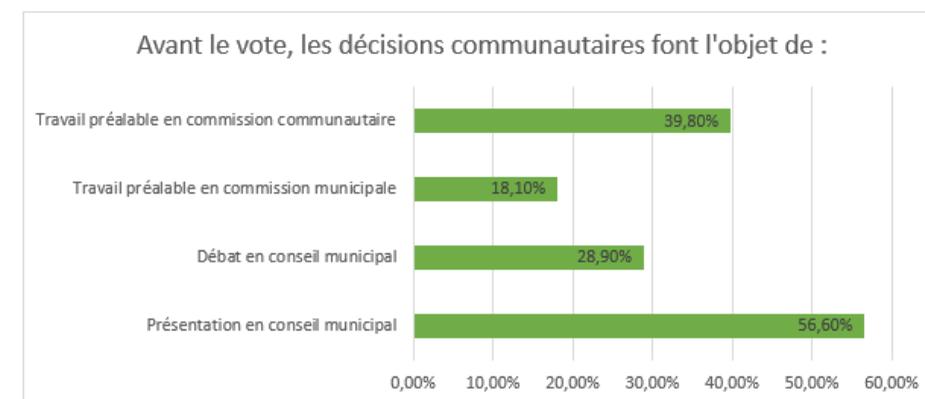
Source : enquête élus du CDLA (04/2022)

A mesure qu'ils sont éloignés des instances, le niveau de connaissance des élus s'amenuise. A titre d'illustration, 27% des élus membres du conseil communautaire ont répondu à l'enquête du CDLA, contre 17% pour les non-membres. A l'inverse, certains conseillers municipaux qui ne sont pas impliqués dans les instances décisionnelles ou consultatives se disent suffisamment informés, quand bien même certains n'auraient pas participé au séminaire. Enfin, si deux tiers des élus se disent insuffisamment ou partiellement informés en sont à leur premier mandat, un tiers en est à son 2ème mandat ou plus.

Travail préparatoire et débats



L'enquête révèle une **insuffisance de travail préparatoire** en amont de la prise de décision en conseil communautaire (cf graphique ci-après). 29% seulement des répondants indiquent que ces décisions font l'objet d'un débat en conseil municipal.



Plus de la moitié des répondants indique que **les décisions communautaires ne sont pas présentées** en conseil municipal (ou « ne savent pas »).

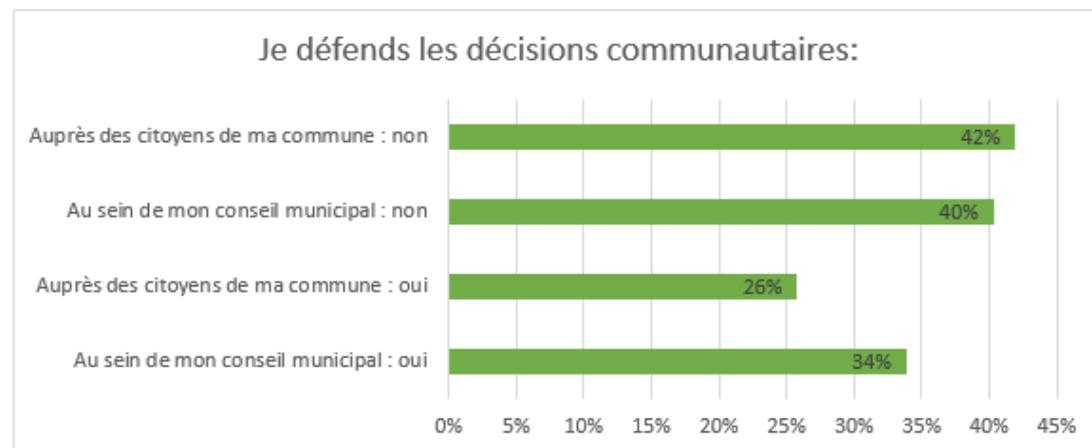


Analyse de l'information et de la communication communautaire et communale

Défense des décisions communautaires



Les décisions défendues auprès des citoyens ou du conseil municipal portent sur des sujets de proximité, intéressant directement les usagers (déchets...) ou des sujets structurants liés aux compétences et au fonctionnement de la CCLLA (évolution compétence sport et assainissement...). Néanmoins, l'enquête met en **exergue la difficulté à défendre une décision auprès du conseil municipal ou des citoyens** comme l'illustre le graphique ci-après :



Participation citoyenne



75% des répondants ont déjà **expérimenté des démarches de participation citoyenne** au sein de leur commune.

- ▶ Les principaux **modes de participation** utilisés ont porté sur des enquêtes auprès des habitants (80%), la mise en place d'un conseil municipal des enfants/jeunes/séniors... (55%), des ateliers de co-construction (25%) et des budgets participatifs (9%).
- ▶ 50% des répondants indiquent avoir été **accompagnés par un animateur professionnel** lors de leurs démarches de participation citoyenne.
- ▶ 41% des répondants indiquent que les habitants et usagers de leur commune leur ont fait part d'une **volonté d'organisation plus participative**, notamment sur des sujets liés à la transition écologique, projets d'aménagement, sécurité, mobilité... Cette statistique peut être mise en parallèle avec une enquête IFOP de 2021 où 84% des répondants ont indiqué que « les citoyens devaient prendre une part plus importante dans le processus de prise de décision politique ».
- ▶ Plus de 80% des répondants estiment être favorables **à la consultation et la concertation**. Ils sont 45% à être favorables à la **co-élaboration ou co-décision** et 46% à y être défavorables.
- ▶ 39% des répondants sont prêts à **devenir un acteur majeur de la participation citoyenne**... mais un tiers ne se sent pas ou peu prêt.

Une enquête quantitative et qualitative auprès des citoyens, pour apprécier leur relation à la communauté de communes, aurait été bien utile en première étape de ces travaux. Compte tenu de l'évaluation trop élevée des moyens et du temps pour réaliser un tel travail, il a été décidé de se centrer sur le préalable nécessaire pour la participation citoyenne, à savoir l'information.

59% des Français s'estiment insuffisamment informés et souhaitent en savoir davantage sur leur intercommunalité

(source : sondage IFOP 2018)

Deux axes d'analyse ont été suivis :

- ▶ Les initiatives de la CCLLA sur le thème de la participation citoyenne, via les publications de la CCLLA depuis sa création.
- ▶ Les relais de 4 communes (Brissac Loire Aubance, Chalonnes sur Loire, Saint Georges sur Loire, Terranjou) sur ces initiatives de la CCLLA et particulièrement celles relatives à la participation citoyenne.

Cette analyse (réalisée sur la période janvier 2017 – janvier 2022 soit 15 magazines CCLLA et quelques magazines de chacune des quatre communes) relève les éléments suivants :

- ▶ 98% des surfaces informatives du magazine de la CCLLA sont consacrées à des informations descendantes.
- ▶ 1.9% concernent des sollicitations pour des consultations, des enquêtes, des appels à bénévolat.
- ▶ 0.1% sont relatives à une concertation. Une **information de type « souveraine »**, sans systématisme de « proposition à prolonger l'information sur d'autres supports », dans une forme peu propice à intéresser « personnellement » le lecteur (type témoignages, appel à participer...). Cette information est en outre relayée de manière inégale sur les publications communales.
- ▶ Les initiatives d'**appel à participation des habitants** existent mais sans doute trop rares et souvent traitées en information de manière inégale : informations régulières sur Villages en Scène, appel à bénévolat, enquêtes... ces participations sont souvent peu mises en valeur ou peu « suivies » d'un point de vue « informatif », sauf pour le domaine économique, l'emploi et le prix BD Bull'en Layon.
- ▶ Les **consultations ou concertations sont rares**, parfois mal relayées (exemple sur l'initiative de sédentarisation des Gens du voyage à St-Georges-sur-Loire) ou peu suivies.

Enfin, à titre illustratif, les témoignages d'élus au sein d'un magazine communal (Terranjou) mettent en avant l'apport de la CCLLA en matière de mutualisation, d'appui et de soutien des agents sur les aspects techniques, d'aide pour monter des projets, d'expertise, de moyens financiers...

L'analyse complète est présentée en annexe 4.

Pratiques de participation citoyenne

Pour enrichir ses réflexions, la commission s'est intéressée aux initiatives existantes en matière de participation citoyenne au sein de différents territoires (liste non exhaustive mais permettant d'illustrer la diversité des pratiques)

- ▶ **Bellevigne-en-Layon** : une démarche globale de participation citoyenne initiée en 2022 : une page dédiée à la citoyenneté dans le site internet, une enquête auprès des habitants sur la notion de citoyenneté, un forum citoyen (restitution de l'enquête, ateliers thématiques pour identifier des actions à mettre en place au sein de la commune), un projet de citoyenneté en cours d'élaboration...
- ▶ **Brissac-Loire-Aubance** : budget participatif, rencontre habitants – élus...
- ▶ **Saint-Melaine-sur-Aubance** : enquête auprès des habitants portant sur les besoins sociaux de la population de la commune. Mesure du degré d'utilisation des équipements, des services et commerces présents sur le territoire.

INITIATIVES COMMUNALES
(Territoire LLA)

Au niveau consultation :

- ▶ L'enquête initiée en 2019, à l'occasion de l'élaboration du Projet de territoire pour alimenter le diagnostic territorial.
- ▶ L'enquête initiée en 2020 auprès des utilisateurs de vélo pour leurs trajets professionnels et de loisirs.
- ▶ La mise en place du comité des partenaires en 2022 sur la mobilité (obligation réglementaire) et l'association des habitants aux projets de liaisons cyclables.
- ▶ L'association des membres du CDLA à la stratégie de communication.

Au niveau concertation :

- ▶ La participation au conseil d'administration de la régie d'exploitation pour l'assainissement non collectif d'un membre de l'A.P.A.E. 49 (Association Pour l'Assainissement Équitable).
- ▶ Les rencontres avec les dirigeants des entreprises implantées dans les zones d'activités (interconnaissance – promotion de l'économie circulaire).
- ▶ La mise en place d'un terrain d'accueil-sédentarisation des gens du voyage et la mise à contribution de quelques représentants des familles pour le choix du lieu et la définition du règlement intérieur de fonctionnement.

Pour compléter l'analyse des pratiques de participation citoyenne au sein de la CCLLA, 5 agents communautaires ont été rencontrés au cours du 1er semestre 2022 (service gens du voyage, mobilité, habitat, environnement et direction générale adjointe). Outre le rôle moteur que les agents communautaires peuvent avoir, il en ressort une volonté de poursuivre leurs actions de participation citoyenne.



INITIATIVES HORS TERRITOIRE LLA

- ▶ **Angers (49)** : charte angevine de la démocratie locale, budgets participatifs, journée citoyenne...
- ▶ **Les Ponts de Cé (49)** : consultation citoyenne sur les priorités des habitants en matière climatique. Mise en place d'un plan d'actions et d'un calendrier.
- ▶ **Communauté de communes Vallées du Haut Anjou (49)** : « fabriques territoriales ». Organisation d'ateliers avec les habitants pour participer au diagnostic du territoire puis identifier des enjeux à proposer pour la stratégie du Projet de territoire.
- ▶ **Nantes (44)** : mise en place d'un « dialogue citoyen » pour enrichir les décisions des élus. Les citoyens concernés participent à une démarche au sein d'un atelier et rédigent des recommandations sous forme d'un avis. Cet avis fait ensuite l'objet d'un retour de la part des élus auprès des citoyens.
- ▶ **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de communes Brie des Rivières et châteaux (77)** : « cartographie participative ». Mise en place d'une plateforme cartographique pour géolocaliser un projet ou signaler des manques ou des lieux à valoriser, commenter les idées des autres et voter pour elles.
- ▶ **Saillans (26)** : Commissions thématiques : faire le bilan de l'année et évaluer avec les citoyens les problèmes et les solutions qui peuvent être apportées au village.
- ▶ **Kingersheim (68)** : Maison de la citoyenneté. Mise en place d'un lieu dédié à la délibération et à la co-construction.
- ▶ **Martinique** : le Conseil Economique, Social et environnemental de Martinique met à disposition de tous une plateforme dans le but de permettre, à ceux qui le souhaitent, de s'exprimer et de débattre.

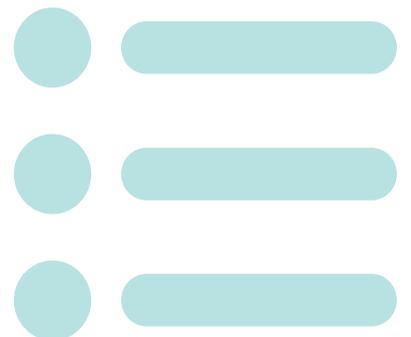
Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux suivants :

Créer une identité

Renforcer la connaissance des habitants et des usagers sur la CCLLA et son territoire

Sensibiliser, former et impliquer les élus

Les propositions présentées ci-après découlent de ces enjeux.



Partie 2

LA PROPOSITION FONDAMENTALE



UNE GOUVERNANCE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

BESOIN



Pour les élus de notre territoire (cf enquête élus), la participation citoyenne est déjà sollicitée au niveau communal, sous différentes formes, parfois avec difficulté.

Au niveau communautaire, la mise en œuvre semble plus complexe, du fait de l'éloignement géographique.

OBJECTIFS



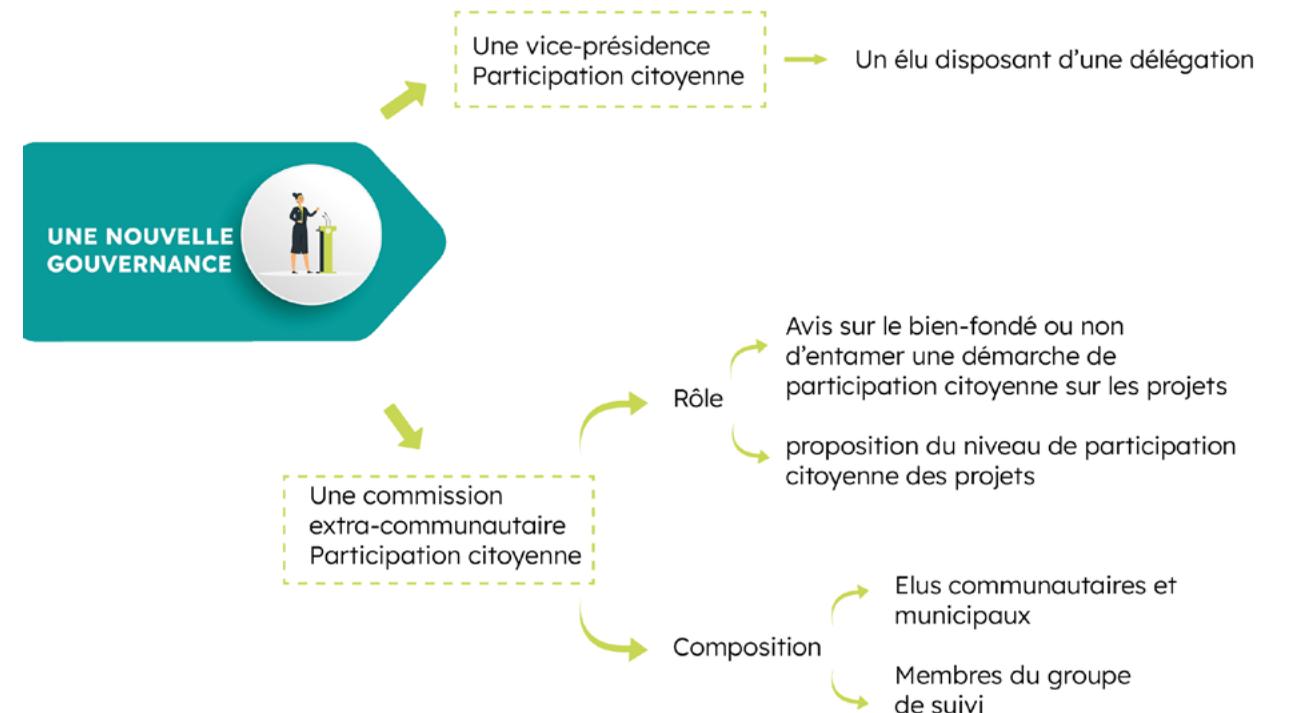
Placer la participation citoyenne au cœur de la stratégie intercommunale de manière pérenne.

Faire en sorte que les élus communautaires et municipaux deviennent animateurs du lien entre les habitants et la CCLLA.

FACTEURS CLÉS DE SUCCES



Mettre en place des moyens humains pour faire vivre cette gouvernance.



→ Création d'une vice-présidence participation citoyenne



Représentée par un élu formé, motivé et sensibilisé aux questions de participation citoyenne.

→ Le Groupe de suivi du Conseil de développement

Ce groupe, préfiguré par les membres actuels de la commission Participation citoyenne, est mandaté en mission permanente de **conseil et d'avis sur le volet participation citoyenne**. Il est le garant de la prise en compte de la participation citoyenne au sein de la CCLLA. Il représente la société civile dans cette dimension participation citoyenne puisqu'il est composé de membres du Conseil de développement Loire Angers (personnes physiques, représentants d'associations, d'entreprises...). Son mode de fonctionnement lui permet **d'associer des citoyens**.

→ Une commission transversale



Une commission extra communautaire Participation citoyenne : une majorité d'élus communautaires et municipaux (issus en particulier des commissions communautaires déjà existantes), ainsi que des représentants du Conseil de développement Loire Angers (issus principalement du groupe de suivi).

→ Un agent communautaire dédié



Un agent expert de la participation citoyenne, pour accompagner les initiatives menées à l'échelle communautaire et la commission extra-communautaire. Cet agent est également le référent du territoire dédié à l'animation des commissions territorialisées et du groupe de suivi.

→ Fonctionnement de la commission

- ▶ Le Vice-Président et les membres de la commission **seront informés** des futurs projets de la CCLLA.
- ▶ Cette information pourra s'opérer par la mise à disposition **du plan d'actions** issu du **Projet de territoire** et du **budget annuel prévisionnel** de la CCLLA.
- ▶ La commission devra se prononcer sur le bien-fondé ou non d'entamer une démarche de participation citoyenne sur les projets.
- ▶ Elle devra ensuite **définir le niveau de participation citoyenne** (cf. échelle de participation) et la ou les étapes concernées par cette participation.
- ▶ Les propositions et avis de la commission seront ensuite soumis aux instances décisionnelles.

→ Une première mise en oeuvre

- ▶ Installation du groupe de suivi (par le CDLA). Il assurera le rôle de **suivi/évaluation** des travaux de la commission Participation citoyenne du CDLA et en sera le **garant**. Les missions de ce groupe devront être définies conjointement entre le CDLA et la CCLLA.
- ▶ Donner **un socle commun de compétences** (formation à la participation citoyenne) à l'ensemble des acteurs concernés (vice-président, élus, groupe de suivi, agents).
- ▶ Mettre en place dès 2023, **la participation de membres du groupe de suivi** à l'élaboration du plan d'actions de l'acte 2 du projet de territoire (exemple : participation de 2 membres au sein des commissions thématiques de la CCLLA dédiées à l'acte 2). Ces membres seront **le porte-parole** du Conseil de développement. Ils proposeront, parmi les actions validées par les instances décisionnelles de la CCLLA, les actions pouvant faire l'objet d'une démarche de participation citoyenne.
- ▶ Inscrire la participation citoyenne dans **le projet de territoire** de la CCLLA.

Partie 3

LES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

...

RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET PROPOSITIONS THÉMATIQUES

1 RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

La réussite des propositions présentées ci-dessus repose sur des pré-requis et des facteurs clés de succès :

Pré-requis

- ▶ La **volonté réelle** et forte des conseillers communautaires fondée sur une conviction profonde de la nécessité de la participation citoyenne, en lien avec les élus municipaux.
- ▶ Une volonté affirmée **qui doit s'inscrire dans la durée**.
- ▶ Une identité du territoire et **un sentiment d'appartenance** à ce territoire.



Facteurs clés de succès



- ▶ Poser clairement **les règles de la participation** : questionner, réfléchir, donner avis, débattre, construire. Un langage commun, clair pour tous doit être adopté.
- ▶ **Impliquer** les élus municipaux tout au long de la démarche, en particulier dans la phase de mobilisation des citoyens.
- ▶ Tout choix, toute politique amène des coûts. Cette orientation participative nécessite **un budget et des ressources humaines** (internes et/ou externes). Ces ressources peuvent d'ailleurs être mutualisées avec les communes.
- ▶ Un **équilibre** entre des « petites actions », (actions concrètes) et actions plus stratégiques.
- ▶ S'appuyer sur des **instances permanentes** mais également associer la population au fil des démarches de participation citoyenne, ces démarches pouvant s'inscrire dans **un programme d'action annuel ou pluriannuel**.
- ▶ **Communiquer** sur les projets, les décisions, les réalisations. Mettre en place des indicateurs pour évaluer la pertinence des différentes actions (**expérimenter puis évaluer**).



La commission a néanmoins conscience de la chronophagie de la démarche de participation citoyenne, de la difficulté de mobiliser les publics les moins disponibles (et souvent les plus concernés) et du risque d'instrumentalisation de ces initiatives comme opportunités de pression politique par différents groupes ou individus.

Travail préparatoire

Quand bien même ces facteurs clés de succès seraient présents, la commission a constaté qu'il n'existait pas de « recette miracle » pour une participation citoyenne réussie. Un travail préparatoire peut néanmoins être recommandé avant de décider de s'engager ou non dans une démarche de participation citoyenne (cf annexes 5).

2 PROPOSITIONS THÉMATIQUES



METTRE EN PLACE DES ACTIONS FÉDÉRATRICES



BESOIN

Manque de sentiment d'appartenance, d'incarnation, d'histoire commune

Déficit de connaissance de la part des habitants sur le fonctionnement des collectivités -> besoin de lever ce frein de la méconnaissance



OBJECTIFS

Renforcer la connaissance des habitants sur la CCLLA et son territoire

Fédérer les acteurs du territoire

Créer une identité, développer le sentiment d'appartenance

Valoriser les atouts du territoire

→ Un évènement annuel, itinérant et accessibles à tous

- ▶ Créer un évènement qui s'appuiera entre autres, sur des évènements déjà existants au sein du territoire.
- ▶ Un public varié : enfants, jeunes, adultes, seniors, associations, entreprises...
- ▶ Une périodicité annuelle. Cette volonté doit s'inscrire dans la durée et se traduire par une série d'actions pour chaque public, tournantes sur le territoire et tout ceci inscrit dans la durée, 10 ou 20 ans.
- ▶ Durée de l'évènement de 3 jours à une semaine. Au cours de cette période, le projecteur sera mis (façon zoom) sur une zone particulière du territoire

Ainsi, chaque année sera programmé un moment de mise en valeur d'une zone du territoire. Au fil des années, c'est l'ensemble du territoire communautaire qui aura été visité et promu.

→ Des moyens humains, une coordination et un appui sur les ressources du territoire

- ▶ Etablir une cartographie des acteurs du territoire pouvant être partie prenante des évènements (élus, agents communautaires et communaux, entreprises, associations, citoyens...).
- ▶ S'appuyer sur ces acteurs pour assurer la réalisation des évènements. Exemple : choisir des clubs sportifs, des écoles, des collèges... pour organiser des Olympiades.
- ▶ Intégrer un ou plusieurs chargés de mission de la CCLLA dont le rôle sera de mettre en lien ces acteurs locaux (= une coordination et une mise en réseau par la CCLLA).

→ Communication de l'évènement

Travailler l'identité de marque de l'évènement :

- ▶ S'appuyer sur les principes de marketing territorial pour créer une identité de marque (logo, slogan, signature...) : « Donnons vie à notre territoire Loire Layon Aubance » et « Faire en Premier Sud » : il y a là une connotation de « ensemble faisons », une occasion pour les habitants et usagers de « faire territoire, faire ensemble », de se sentir appartenir à une communauté territoriale et de participer à son effectivité et à son développement. Il peut être compris également « Faire en Premier Sud » comme « Made in Angers » (lien avec la future stratégie de communication).

Communiquer en amont :

- ▶ Une publicité incitative (donc un budget dédié) notamment au sein du territoire mais aussi à l'extérieur
- ▶ Des relais de communication au niveau des communes de la CCLLA
- ▶ Un label
- ▶ L'intégration de cet évènement à un agenda communautaire dans lequel seront recensés les différents évènements du territoire

Communiquer en aval :

- ▶ Informer le territoire des résultats et impacts de l'évènement

Ex : quantifier les déchets liés à un évènement, informer

→ Proposition d'évènement

Exemple imaginé pour un secteur géographique du territoire Loire Layon Aubance :

- ▶ Mettre à contribution toutes les forces de ce secteur (administration, services, entreprises, associations, volontaires...) pour une mise en valeur de leur espace de vie : économie, patrimoine, histoire, géologie, paysages, évènements...
- ▶ Organiser, durant ce temps fort, des visites, des expositions, des concerts d'artistes locaux professionnels ou amateurs.
- ▶ Prévoir des découvertes surprises sur inscription et avec un coût modique (repas et transport). Un rendez-vous sera donné devant la mairie et un itinéraire découverte sera proposé vers les « pépites » de la zone mise en valeur : entreprises, monuments particuliers, évènement phare, paysage remarquable, histoire locale, spécialité gastronomique locale.
- ▶ Proposer un déplacement « surprise », non connu à l'avance par les participants. Un ou des cars sont retenus, sur inscription, pour un déplacement « surprise » vers un site à visiter, un évènement localisé.



BOITE A OUTILS COMPLEMENTAIRE SUR LES DIFFERENTES DIMENSIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



BESOIN

Déficit de connaissance de la part des habitants sur le fonctionnement des collectivités

Déficit de connaissance entre les différents territoires composant la CCLLA

-> besoin de lever ce frein de la méconnaissance



OBJECTIFS

Forger des liens sur fond d'identité communautaire commune

Faire connaître la CCLLA

Sensibiliser les citoyens sur le fonctionnement des collectivités pour mieux les intéresser et les impliquer

Recueillir périodiquement les avis et besoins des usagers du territoire

Cette boîte à outils a pour fonction d'illustrer les possibilités d'action en faveur du développement de la participation citoyenne.

Les propositions présentées ci-après ainsi que dans l'annexe 6 s'appuient sur les degrés de participation citoyenne.

→ Informer

- ▶ En modérant le mode « souveraineté »
- ▶ En privilégiant une information vivante : donner la parole à ceux qui participent, s'investissent, en assurant une continuité d'information aux initiatives de participation citoyenne (exemple : résultats d'enquêtes), si possible de manière vivante avec photos et reportages, en proposant de prolonger vers une information plus complète sur le site internet.
- ▶ En s'appuyant sur les réseaux sociaux pour aller vers, recueillir, sensibiliser, consulter ... (en lien avec les sites des communes), notamment auprès des publics les moins disponibles.
- ▶ Pourquoi ne pas imaginer un comité de lecteurs en « pré-test » ?

→ Développer un esprit communautaire

- ▶ Atténuer et compenser la perte de l'identité communale par une identité communautaire, notamment pour les habitants les plus nostalgiques de l'entité communale, donc les plus âgés (cf propositions « mettre en place des actions fédératrices ») : temps conviviaux, avec intervention d'élus communautaires pour personnaliser cette identité.
- ▶ Renforcer les interactions d'habitants du territoire pour les plus jeunes, développer les projets avec la participation d'habitants ou d'utilisateurs de services. A titre d'exemple : un temps fort pour les écoles de musiques (enseignants, élèves parents et comités d'usagers ou conseils d'administration ...). Idem pour les structures « Petite Enfance »
- ▶ Mutualiser des ressources thématiques pour des publics spécifiques.
- ▶ Développer le bénévolat ponctuel ou régulier comme autant d'occasions de forger des liens sur fond d'identité communautaire commune.

→ Sensibiliser, consulter

- ▶ Privilégier l'échelon de proximité pour les sujets généraux ou concrets et l'échelon centralisé pour les sujets pointus et spécialisés.
- ▶ Impliquer systématiquement les élus communaux, membres du conseil de CCLLA.
- ▶ Mettre en place des ateliers à l'échelle de la commune ou de plusieurs communes sur le « quotidien » de nature à « intéresser » au sens premier du terme les participants.
- ▶ Soutenir un réseau d'acteurs intéressés par la même thématique :

- Optimiser l'accueil des entreprises en vue d'installation, avec le réseau d'entreprises existantes

- Systématiser un comité d'usagers à l'échelle de la communauté pour les services existants. Ces comités auraient pour fonction de participer à l'évaluation des services existants et de les adapter au mieux aux attentes des habitants

- ▶ Utiliser des outils de consultation par internet via les réseaux sociaux pour les citoyens les moins disponibles.
- ▶ Systématiser les enquêtes « évaluation/suggestions » avec proposition de participation à un atelier régulier « bilan utilisateur ».

→ Consulter, concerter

- ▶ Mettre en place des structures de consultation ou concertation, en cadrant sans ambiguïté les enjeux et limites de ces appels aux habitants les plus engagés et en donnant une lisibilité aux travaux de ces structures et à leurs devenir.
- ▶ Inviter les habitants à accéder aux informations relatives à ces consultations et concertations (valoriser le travail fait), avec accès privilégié des habitants contributeurs aux résultats.

→ Ressources à mobiliser

- ▶ Les services concernés de la CCLLA notamment sur l'aspect coordination
- ▶ Les associations sur la thématique « citoyenneté » sur le territoire
- ▶ Les centres sociaux
- ▶ Les services associés dans les communes, selon les thèmes
- ▶ Les associations concernées selon les thèmes
- ▶ Autres ressources externes

→ Moyens à mobiliser

- ▶ Mener une enquête auprès des habitants :
 - La perception de l'information (cf annexe 7)
 - L'évaluation de la connaissance de la CCLLA, de son rôle (cf annexe 7)
- ▶ Développer les enquêtes de satisfaction
- ▶ Se doter d'un outil numérique (cf proposition outils numérique d'animation de la participation citoyenne)

Des actions par service ou compétence communautaire sont proposées en annexe 6.



BESOIN

Associer le maximum d'usagers du territoire aux différents niveaux de participation, sans obligation d'une présence physique : contraintes de lieu (éloignement) et de temps (famille, travail, salariés, etc.)

→ Une boîte à outils numériques dédiée à la participation citoyenne

Il existe des plateformes d'outils numériques communs répondant à des besoins variés pour les citoyens, les élus, les acteurs (information, concertation, co-construction...).

Fonctionnalités :

- ▶ Un outil partagé entre la CCLLA et les communes (un espace par commune et un espace CCLLA).
- ▶ Possibilité pour un usager de s'inscrire dans une ou deux communes (celle où il habite, celle où il travaille). Il sera inscrit par défaut sur la plateforme CCLLA.
- ▶ Des outils de diffusion d'information vers les citoyens : banque de ressources, actualités, alertes...
- ▶ Des outils de recueil d'informations auprès des citoyens : enquêtes, sondages, votes, signalements, félicitations, boîte à idées, cartographie participative...
- ▶ Des outils de communication entre habitants, usagers, élus et agents : forums, messagerie, commentaires, visio-conférence.
- ▶ Des dispositifs intégrés : budgets participatifs

Exigences techniques :

- ▶ Eco-conception
- ▶ Ergonomie
- ▶ Accessibilité numérique
- ▶ Mode d'administration et d'animation



OBJECTIFS

Introduire la démocratie participative dans les communes où elle n'existe pas encore, ou bien où elle peine à se développer

Placer la participation citoyenne au cœur de la stratégie intercommunale

Renforcer la connaissance des habitants sur la CCLLA et son territoire

Fédérer les acteurs du territoire

Critères de choix du prestataire et de l'outil :

- ▶ Coût de mise en œuvre et coût récurrent
- ▶ Supports mis à disposition, formation
- ▶ Respect du planning de mise œuvre
- ▶ Proposition par le prestataire d'un exemple fictif

→ Organisation et moyens humains

- ▶ Nomination d'un référent Participation Citoyenne (élu et 1 ou 2 agents) formé et à l'aise avec le numérique. Sa mission : accompagner les élus, les agents communaux et communautaires dans la construction des dispositifs (associant le physique et le numériques) de participation citoyenne (méthodologie...)
- ▶ Formation des élus et agents, des personnels des centres sociaux et des enseignants
- ▶ Pilotage de l'outil par la CCLLA en lien avec les communes. Mise en place d'un groupe de travail communication.

→ Une mise en place progressive

Constitution d'un groupe pilote

- ▶ Groupe composé d'élus, d'agents, d'habitants et d'usagers, toutes générations, avec l'aide des centres sociaux
- ▶ Choix d'un sujet dans une commune
- ▶ Choix d'un sujet dans la CCLLA
- ▶ Une mise en œuvre concrète : réunion introductive avec présentiel et visio, présentation de la plateforme, formation et accompagnement des personnes mal à l'aise avec le numérique.



Conclusion

Evidemment, nous souhaitons que nos propositions soient mises en oeuvre. Mais nous savons que la mise en oeuvre active d'une gouvernance « participation citoyenne » n'est pas un long fleuve tranquille.

Faire participer est à l'opposé du confort ; c'est assumer l'incertitude, la confrontation, les désaccords. Dès lors, sa réussite va dépendre de votre détermination à vous les Elus. Elle est affaire de conviction.

Il y faut la conviction profonde que **"la démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une case, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continue du citoyen et requiert à ce titre sa présence vigilante"** (Pierre Mendès France).

Il y faut la conviction profonde que **"tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi"** (Gandhi).

Améliorer la vie des habitants/usagers du territoire Loire Layon Aubance avec eux et pas pour eux, et non d'une manière souveraine, avec des bulletins de vote une fois tous les 6 ans.

Elle est enfin affaire de persévérance pour surmonter les difficultés inhérentes à ce mode de gouvernance. Dans notre société, notre culture, faire participer ne s'impose pas naturellement, ce qui implique de s'inscrire dans la durée.

Les membres de la commission « Participation citoyenne » du Conseil de Développement Loire Angers sont partants pour vous accompagner dans la concrétisation de votre saisine.

Composition de la commission

► Animateur

Gino MOUSSEAU (Personne physique)

► Appui technique

Thierry BOCLÉ (Coordinateur du Conseil de développement Loire Angers), Lucie CORLAY (Chargée de communication), Roxane NOYER (Assistante), Laura PRIGENT (Référente territoriale Loire Layon Aubance).

► Membres actifs

Romain BIGOT (Personne Physique), Michel BIOTEAU (Energie LLA Renouvelables et Citoyennes), Olivier BOMARD (Personne Physique), Lucie BOSSARD (Personne Physique), Jean-François CAILLAT (Personne Physique), Jacky CHAGNEAU (Boutons de saule), Christelle GASTE (C'est bio l'Anjou), Véronique LEFEVRE-TOUSSAINT (CCI de Maine-et-Loire), Pierre-Marie ROBIN (Fédération des Centres sociaux de Maine-et-Loire), Antoine TASSEL (Boutons de saule) et Laurent TURPIN (Le Roch'LAB)

Marc AUMOND (citoyens associés), André JONCHERAY (citoyen associé), Jean-Guy ROBIN (citoyen associé)

Rencontres, témoignages et visites

2021

21 septembre - 26 octobre - 15 novembre - 06 décembre

2022

07 février - 07 mars - 04 avril - 02 mai - 13 juin - 04 juillet - 05 septembre - 19 décembre

2023

21 mars



Retrouvez la contribution et les annexes en ligne :

conseil-dev-loire.angers.fr/publications/favoriser-la-participation-citoyenne-dans-les-politiques-publiques-communautaires/





83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur

conseil-dev-loire.angers.fr

